

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 avril 2022

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Laurent JOSSET (*suppléant de Catherine DREZET, absente*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Daniel COMMAULT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDE,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nathalie BOUZID

**Délibération n°2022-027**

Membres en exercice : 69    Présents : 56    Absents : 13    Pouvoirs : 7

<b>HABITAT – PATRIMOINE RESIDENCE D'ARMOR (TRAMAIN) – TRAVAUX DE SECURISATION ET DE RENOVATION AVANT PROJET DEFINITIF ET LOCATIONS</b>
--

Lamballe Terre & Mer est propriétaire de la résidence d'Armor, située à Tramain, qui regroupe 8 logements locatifs sociaux. Dans la partie ancienne de cette résidence, de nombreuses fissures sont

apparentes sur les 3 niveaux du bâtiment. Après analyse par différents bureaux d'études, ces fissures sont liées à des désordres structurels de la charpente.

De ce fait, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à une équipe, conduite par le cabinet Explorarchi de Saint-Brieuc, pour une remise en état du bien comprenant les travaux de reprise structurelle et la rénovation du bien après 25 années d'utilisation.

Le maître d'œuvre a transmis son avant-projet définitif pour validation, qui comprend :

- La dépose en démolition de la couverture, charpente, doublages, cloisonnements, menuiseries extérieures, équipements de plomberie, sanitaires et électricité, revêtements de sols ;
- La réfection de la couverture et de la charpente permettant de mettre en œuvre l'ensemble des renforts nécessaires à la parfaite stabilité des ouvrages et de garantir l'obtention d'une garantie décennale ;
- Les reprises de maçonnerie en sous-œuvre y compris au niveau du rez-de-chaussée ;
- La réfection et amélioration de l'isolation périphérique ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures ;
- Le remplacement des équipements de plomberie - sanitaire et d'équipements de chauffe par des systèmes plus performants et moins énergivores ;
- La réfection des peintures et revêtements de sols ;
- La création d'un lieu de stockage pour les conteneurs à déchets ménagers.

Ces travaux sont estimés à 288 000 € HT (valeur novembre 2021).

Par ailleurs, ces travaux vont nécessiter le déménagement et le relogement des deux locataires du rez-de-chaussée vers les deux logements vacants et équivalents du second bâtiment de cette même résidence. En compensation, il est proposé de leur octroyer une franchise (gratuité) de loyer de trois mois. Les abonnements et charges resteront dus par les locataires.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet définitif relatif à ce projet,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux, associé à cette opération à 288 000 € HT (date de valeur novembre 2021),
- ACCORDE une franchise (gratuité) de loyer de trois mois, aux deux locataires concernées par le relogement,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

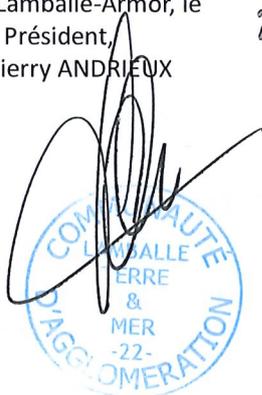
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

26 AVR. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

28 AVR. 2022

De l'affichage le

26 AVR. 2022

Pour le Président,  
Par déléguation,

Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET